

Conditions générales de vente

1. Suite à la commande, le client accepte les conditions générales de vente en cours. Toute modification, ajout ou infraction à ces conditions fera l'objet d'un écrit.
2. Etant entendu que le client observe ses obligations, IDnet sprl se réserve le droit de transmettre les données (celles du client) sur Internet (World Wide Web) sous l'adresse URL mentionnée au verso.
3. Le client remplira entièrement le bon de commande de IDnet sprl et veillera à ce que les informations soient exactes. Le bon de commande sera accompagné des textes à publier et du matériel photo nécessaire sur support digital et de qualité acceptable. Le client s'engage également à répondre à toutes les questions relatives à la publication que IDnet sprl pourrait poser, ceci endéans les trois jours ouvrables et en s'assurant que les informations fournies sont exactes et correctes.
4. Le cliché fourni par le client pour la publication et le matériel fourni dans ce but sont sous l'entière responsabilité du client, y compris les droits, contributions et charges de quelque nature que ce soit. Il en est de même du texte et des illustrations mentionnées. IDnet sprl se réserve le droit de traiter l'information dans le but de la publier de façon autonome et sans aucune ingérence. Le client se charge de dédommager IDnet sprl de tout droit de vie privée, de publicité ou de tout autre droit de quelque partie que ce soit.
5. IDnet sprl ne peut être tenu pour responsable de l'exactitude ou du contenu de l'information fournie, celle-ci étant du ressort exclusif de la responsabilité du client. Elle peut encore moins être tenue pour responsable de l'éventuelle indisponibilité temporaire de toute information que le client a fait publier, pour toute raison que ce soit. Vu la nature spécifique des services offerts, IDnet sprl ne peut donner aucune garantie de quelque nature que ce soit et les erreurs et/ou fautes en rapport avec la publication des données du client ne peuvent en aucun cas donner lieu à dédommagement. Cependant, ces erreurs et/ou fautes sont rectifiées dans les délais les plus brefs.
6. L'engagement dans le chef de IDnet sprl, plus particulièrement l'installation d'un scanning anti-virus ou anti-spam sur l'e-mail rentrant du client, est essentiellement une obligation de moyen, ce qui signifie que IDnet sprl promet au cocontractant d'utiliser tous les moyens possibles (ce qui signifie ce qui est scientifiquement possible en matière de prévention anti-virus et anti-spam) pour tracer les virus ou les messages spam précités, les bloquer et/ou les neutraliser. Ainsi, IDnet sprl s'engage à télécharger les définitions anti-virus et anti-spam les plus récentes auprès du producteur afin d'offrir une garantie maximale. Il va de soi que (dans des cas exceptionnels) des virus et des messages spam spécifiques et jusqu'à présent inconnus peuvent échapper au scanning installé. Le présent abonnement n'est donc pas une obligation de résultat dans le chef de IDnet sprl.
IDnet sprl ne peut être tenu pour responsable si exceptionnellement, la prévention virus et/ou spam n'aurait pas fonctionné et que de ce fait, le client puisse souffrir de dégâts tels que la perte de revenus ou de gains, la perte de ou les dégâts aux données, les pertes commerciales, etc. ...
7. Le client n'a droit à aucune exclusivité, sous quelque forme que ce soit.
8. Les plaintes et inconvénients concernant les publications doivent être introduites par l'entreprise endéans les 8 jours de leur apparition.
9. Sauf accord contraire et explicite, un acompte de 30% sur le montant total (tvac) sera payé par le commanditaire à IDnet sprl avant l'exécution de la commande et/ou mission.
10. Sauf tout autre accord écrit avec IDnet sprl, toutes les factures sont payables au comptant au siège social. Des intérêts de 12% l'an courant de plein droit et sans rappel à partir du jour d'échéance de la facture. En cas de non-paiement à la date d'échéance, IDnet sprl
 - pourra suspendre de plein droit et sans mise en demeure les missions en cours. En cas de non-paiement à la date d'échéance, IDnet sprl est libre de suspendre les prestations sus-mentionnées sans que le client ne puisse exiger aucun dédommagement.
 - Pourra augmenter le montant total de toute facture impayée au jour d'échéance d'une somme forfaitaire conventionnelle égale à 12% du montant total redevable avec un minimum de 50 € et 1850 € maximum, ceci en fonction des frais administratifs et financiers entraînés par le non-paiement, la réclamation d'indemnisation de tout dommage qui en découle.
11. Toute annulation de commande par le client avant l'exécution du travail commandé doit être effectuée par courrier recommandé. Dans ce cas, les parties conviennent qu'un dédommagement forfaitaire de 30% sur le montant total prévu, tva comprise, tel que mentionné dans le contrat est dû.
12. Les paiements doivent se faire exclusivement au numéro de compte KBC 464-1167781-51 de IDnet sprl.
13. Tout litige concernant la résiliation, la validité, l'interprétation ou l'exécution de cet accord et des accords qui en découlent sont régis par le droit belge et sont du ressort exclusif du Tribunal de l'arrondissement de Courtrai.
14. La convention est valable pour une année et est reconductible tacitement pour le même terme. Elle prend cours le jour de la signature du bon de commande. L'annulation de cette convention par le client doit se faire endéans les trois mois de la date d'échéance et par lettre recommandée.
15. Le soussigné est au courant du fait que l'enregistrement d'un nom de domaine identique ou correspondant à une marque et/ou un nom commercial, à une société, à un tiers peut constituer une infraction aux droits de ce tiers. Le soussigné affirme que lui-même, ou, éventuellement la firme pour laquelle il agit préserve IDnet sprl de tous frais ou dommages qui découleraient d'une revendication d'un tiers d'ou il apparaîtrait que l'enregistrement ou l'utilisation du site demandé représenterait une infraction à ses droits.